

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
10 octobre 2019**

Présidence : M. Hervé Cornaz

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 616/19 relatif à la mise en conformité des terrains de football B et C des Tuileries-de-Grandson, dimension, sécurité et éclairage, ouï le rapport de sa commission ad'hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

- Article premier : d'autoriser la Municipalité à procéder à la mise en conformité des terrains de football B et C selon le préavis n° 616/19 tel qu'amendé pour un montant total de CHF 600'000.-
- Article 2 : d'accorder à cet effet, après déduction des participations directes et indirectes du FC Grandson-Tuileries, un crédit d'investissement de CHF 460'000.-, sur le compte N° 9141.35 ouvert à cet effet.
- Article 4 : d'amortir cet investissement, soit CHF 460'000.-, par le compte n° 170.331 sur une durée de 10 ans, la première fois au budget 2021.

Ainsi délibéré en séance du 10 octobre 2019.

Le Président :



Hervé Cornaz



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich